

Charte de la Concertation Assuétudes/Prisons Bruxelles (CAPB)

Groupe de travail FEDITO BXL

1. Introduction

La Concertation, organisée dans le cadre de la FEDITO BXL (concertation sous-sectorielle), est composée de Services Actifs en matière de Toxicomanie (SAT) dont les champs d'actions sont multiples (santé, prévention, hébergement, Réduction des Risques, information, ...).

Les SAT, dans leur pratique, rencontrent des usager(e)s de produit(s) (drogue(s), alcool et/ou médicaments) dans une situation d'incarcération, d'internement, de conditions liées à la libération (provisoire, conditionnelle,...) ou avec bracelet électronique.

2. Principes de base

La Concertation envisage le détenu consommateur de produit(s) dans la globalité de sa situation et vise, par ses actions, à l'amélioration de celle-ci aux points de vue médical, social, psychologique et de réinsertion au sens large du terme.

Les SAT participant à la Concertation prison s'engagent à travailler, ensemble, sur les thématiques « usage de drogue(s)/santé/prison ». Dans ce sens, les actions de la concertation ne visent pas uniquement les détenus consommateurs de produits mais bien l'ensemble de la population carcérale.

Les buts recherchés lors des travaux de la Concertation Prison visent à :

- Définir les besoins spécifiques de la population concernée.
- Déterminer les champs d'actions sur lesquels agir.
- Distinguer les partenaires de travail potentiels pour répondre aux besoins de la population concernée.
- Soutenir et appuyer le travail des SAT en milieu carcéral ainsi qu'en post carcéral.
- Interpeller les autorités politiques compétentes en matière de santé et d'aide aux détenus.
- Contacter les médias afin de porter les projets envisagés et mis en place par la Concertation Prison.

3. Organisation des séances de travail

La Concertation Prison travaille sur base des expériences de ses membres auprès des détenu(e)s usager(e)s de produit(s).

Les membres s'engagent à respecter, dans tous les cas de figures, le secret professionnel et la confidentialité des débats. Toute diffusion de travaux ou d'informations liés à ceux-ci ne peut se faire qu'après accord des membres de la Concertation Prison.

Les SAT participant à la Concertation Prison acceptent l'égalité des membres tant au niveau du partage des idées que des avis et décisions prises de manière démocratique. Les décisions se prennent par vote à la majorité des voix. Chaque membre possède une voix sauf si procuration).

Les membres de la Concertation s'engagent à proposer et à participer à toute production (texte, article, publications, interventions, interpellations...) initiée par le groupe de travail. Ils s'engagent également à soutenir et diffuser (dans le cadre de décision prise en ce sens par la Concertation) les productions issues de la Concertation.

Page web de la CAPB : <http://www.feditobxl.be/capb.html>